

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00097**

**SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE - ACTION PRODUCTION FRANCE - ANNEE 2022, PORTEE PAR MECALOIRE - AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 59  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DÉGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230302-D20230009710

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

### **SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE - ACTION PRODUCTION FRANCE - ANNEE 2022, PORTEE PAR MECALOIRE - AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

L'action Production France est née d'une volonté de la grappe industrielle Mécaloire d'aider ses adhérents à rebondir suite à la crise sanitaire. Cette volonté de s'adapter est aujourd'hui renforcée par la crise ukrainienne. Production France constitue ainsi un nouveau service proposé par Mécaloire à ses adhérents.

L'action Production France a pour objectif de permettre la relocalisation d'activités de production. Cette relocalisation peut prendre 2 formes différentes :

- la relocalisation de la chaîne de valeur de la production, avec identification de fournisseurs et de sous-traitants sur le territoire,
- la relocalisation d'unités de production.

Ainsi, à travers cette action de relocalisation, Production France :

- créera des opportunités de business aux adhérents de Mécaloire ;
- rendra visible les compétences industrielles du territoire auprès des donneurs d'ordre ;
- proposera des solutions pour le sourcing de fournisseurs en France et leurs projets de relocalisation de production en synergie avec les acteurs territoriaux ;
- permettra aux acteurs de Mécaloire de proposer une réponse groupée et la plus opportune à des appels d'offre complexes de donneurs d'ordre.

Le déploiement de cette action se déroule selon plusieurs étapes :

- une phase dite d'amorçage a été réalisée sur l'année 2021,
- une phase de développement du concept Production France et d'un système de communication sur la période 2022-2024.

Dans ce contexte, les actions engagées par Mécaloire sur la période 2022-2024 seront les suivantes :

- poursuite et actualisation de l'analyse fine des métiers et des capacités de production des membres de Mécaloire ;
- prospection auprès de donneurs d'ordre ;
- développement du système de communication et d'évènements ;
- réponses à des appels d'offres ;
- finalisation du modèle économique.

Par délibération du Bureau de Saint-Etienne Métropole en date du 16 juin 2022, Saint-Etienne Métropole a acté une subvention de 60 000 € à Mécaloire pour la conduite de l'action suivante : « Action Production France – Année 2022, phase de développement ».

La convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire mentionnait à l'article 3 : « Les dépenses éligibles dans le cadre de la présente convention le sont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022. ».

La phase de développement de Production France a été engagée en 2022, mais avec un décalage dans le temps.

De ce fait, Mécaloire souhaite que la période de référence d'éligibilité des dépenses soit modifiée et comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 juillet 2023. Pour mémoire, la convention initiale prendra fin le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le versement de la subvention se fera selon les modalités prévues dans l'avenant annexé.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire au titre du projet « Action Production France – Année 2022, phase de développement » modifiant la période d'éligibilité des dépenses et les modalités de versement de la subvention,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Entrepreneuriat- Innovation section investissement, Programmation industrie du futur – Dest SUPIF de l'exercice 2023 sous réserve de l'adoption du BP 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

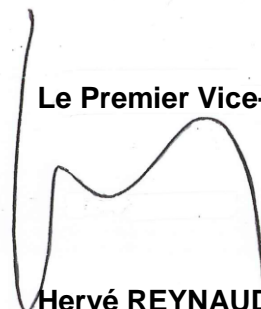
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**